



COMPTE RENDU

RÉUNION du RÉSEAU 45 de l'ADOLESCENCE du lundi 17 juin 2019 à Orléans

Présentation du dispositif d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans TAPAJ : Travail Alternatif Payé À la Journée

Avec Rémi SABLON, coordinateur du dispositif au sein de l'APLEAT-ACEP

Historique du dispositif

L'idée mise en œuvre au sein du dispositif TAPAJ est née au Québec au début des années 2000, sur le constat que de nombreuses personnes en grande précarité vivent grâce à de petites tâches quotidiennes et simples (exemple du lavage de pare-brise).

Après avoir levé de nombreux freins pour l'appliquer en France (difficultés d'adaptation au droit du travail), le CEID Addictions (Comité d'Etudes et d'Informations sur la Drogue et les Addictions, association basée à Bordeaux) a réussi à expérimenter et à développer le dispositif. Aujourd'hui, TAPAJ existe dans 26 grandes villes et reçoit le soutien des pouvoirs publics.

A Orléans, le CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues) de l'APLEAT-ACEP est labélisé pour son déploiement, ce dispositif étant un outil innovant de réduction des risques et des dommages.

TAPAJ, c'est quoi ?

Il s'agit d'un accompagnement global, avec pour levier de départ, le travail, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans.

La nature du public concerné est difficile à décrire tant les profils « n'entrent pas dans des cases ». On pourrait tenter de la définir ainsi : jeunes en **grande précarité et en situation d'errance**, en incluant toute la diversité de précarité possible (financière, émotionnelle, culturelle...).

Ces jeunes sont parfois appelés : les « invisibles » ou les NEETS (**N**ot in **E**ducation, **E**mployment or **T**raining, c'est-à-dire qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires).

Les jeunes accompagnés dans TAPAJ sont également dans des problématiques d'addiction.

L'accompagnement TAPAJ pourra avoir un rôle curatif ou préventif (les conditions de vie d'un jeune le mettant en vulnérabilité vis-à-vis des conduites addictives).

Les différences entre TAPAJ et un emploi ou un stage classique peuvent être décisives :

- la courte durée avec un engagement, de ce fait, limité ;
- l'accompagnement en permanence par le travailleur social permettant une mise en confiance.

Déroulement de TAPAJ

L'accompagnement se découpe en 3 phases, même si, dans la réalité, peu de parcours sont aussi linéaires.

Phase 1 : La prise de contact

Le jeune commence à travailler avec un contrat de travail de 4 heures, payé à la fin de la journée.

L'employeur est Domicile Services.

A noter que, pour pouvoir signer un contrat de travail, le jeune doit être en possession d'une **pièce d'identité, ou d'un titre de séjour et d'une autorisation de travail**, ainsi que d'une affiliation Sécurité

Sociale. Si un jeune n'est plus en possession de ses papiers (parce qu'il les a perdus par exemple) le début de l'accompagnement TAPAJ pourra consister à l'aider à en refaire de nouveau, afin qu'il puisse accéder à ce premier contrat.

Les chantiers de travail sont commandités par des acteurs publics, privés, des particuliers (crédit d'impôts probable prochainement), des associations... Ils peuvent être de différentes natures : manutention, distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, entretien extérieur... Le travailleur social en charge du programme aura un regard en amont, en fonction de la demande de chantier, et estimera si les tâches demandées sont adaptées au contexte et aux possibilités des jeunes.

A ce jour, TAPAJ recherche des petits chantiers pour un ou deux jeunes, permettant de préserver la vulnérabilité de certains d'entre eux en les plaçant au sein de tous petits groupes.

Le ou les jeunes qui interviennent sur un chantier sont encadrés par un travailleur social. Ce dernier travaille en même temps que les jeunes et les accompagne dans la réalisation du travail.

Le travailleur social s'assure de la qualité du travail réalisé. Chaque chantier réunit au maximum 7 jeunes.

Le salaire est de 10 euros net de l'heure par jeune, soit 25 euros pour le « client ». Le jeune qui s'engage sur un chantier de 4 heures recevra donc 40 euros dès la fin de journée.

Ce salaire attractif permet d'attiser l'intérêt du jeune, et assure une concurrence non négligeable vis-à-vis de petits revenus que le jeune pourrait empocher en dealant ou en faisant la manche.

Les contraintes de mobilité vers le chantier sont entièrement prises en charge par TAPAJ, afin que cela ne constitue pas un frein.

Dès le premier contrat, le jeune pourra prendre conscience de ses ressources personnelles et de sa capacité à agir.

Lors de cette première phase, un suivi pluridisciplinaire, assuré par les équipes de l'APLEAT-ACEP, permet de travailler avec le jeune sur les plans médicaux, sociaux, éducatifs, et psychologiques. TAPAJ permettra au jeune de réaliser que la prise de substances le gêne dans la réalisation de ce qui lui est demandé. Il n'y a cependant aucune obligation de soin vis-à-vis d'une addiction : le jeune ne s'engage à rien, si ce n'est à arriver à l'heure et tenir les 4 heures de travail.

Il n'y a pas de temporalité dans cet accompagnement : il est possible qu'un jeune reste dans cette première phase pendant plusieurs mois s'il n'est pas encore prêt à être mobilisé sur la phase 2.

Phase 2 : accompagnement approfondi

Le jeune ne passe dans la phase 2 que s'il en fait lui-même la demande.

Il bénéficie alors d'un accompagnement plus important, toujours sur les plans médicaux, sociaux, éducatifs, et psychologiques, en parallèle de l'augmentation progressive du nombre d'heures travaillées et de son niveau d'autonomie.

A partir de cette phase, le salaire revient au smic horaire classique.

Phase 3 : élaboration d'un projet professionnel

Toujours avec l'augmentation du nombre d'heures travaillées et de son niveau d'autonomie, le jeune est accompagné dans la définition de son projet professionnel.

La sortie du dispositif pourra être vers une formation ou vers un emploi en entreprise.

Premier point sur TAPAJ

Une étude menée à Bordeaux a montré un **taux de sortie positive de 45%** : un très bon chiffre au vu du profil du public cible.

A Orléans, le dispositif a mis plus d'un an à se concrétiser, il est opérationnel depuis janvier 2019.

Actuellement, 10 jeunes ont intégré le dispositif : 80% sont des garçons, 20% des filles.

5 chantiers ont été réalisés.

Comment orienter un jeune de l'Orléanais ou du Pithiverais vers TAPAJ :

En contactant Rémi Sablon (seul interlocuteur pour le moment sur le dispositif) :

remi.sablon@apleat.com

07.79.64.49.01

La première étape sera d'évaluer la pertinence du dispositif en fonction du profil du jeune proposé.

Une rencontre avec le jeune permettra ensuite de faire connaissance et s'engager, s'il est d'accord, sur un prochain chantier.